

COMMUNE d'AVÈNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 07 janvier 2021

En application des directives sur la tenue des réunions suite à la pandémie du Covid -19 et sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, à huis-clos, le 07 janvier 2021 à 18h, à la Salle Polyvalente, pour délibérer sur l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : Mesdames AUGÉ Coralie, BLANC Françoise, MASSAL Andrée, MAURIOS Emmanuelle, ROUQUETTE Hélène, VIDAL Maryse, Messieurs, BLANC Cédric, CASTAN Serge, SAQUET Jean-Marie.

Conseiller absent : AFFRE Christian

Procuration : AFFRE Christian à CASTAN Serge

Secrétaire de séance : BLANC Cédric

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter en « questions diverses » les points suivants :

- a) Aménagement des villages : installation de rampes
- b) Création du site Internet de la Commune
- c) Application ILLIWAP
- d) Achat matériel pour les gîtes communaux

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces questions.

I. Projet de rénovation des gîtes thermaux communaux : attribution des lots n°2, 3, et 4 :

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 07 janvier 2021, a analysé l'ensemble des propositions transmises pour les lots n°2, 3, et 4, déclarés infructueux lors du précédent appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offre a retenu pour le marché :

- « Serrurerie – Lot n°2 », l'entreprise CFC FRENEHARD pour un montant total du marché de 4 890€ H.T.
- « Carrelage-Faïence – Lot n°3 », l'entreprise PROCERAM, pour un montant total du marché de 19 087€ H.T.
- « Menuiserie bois – Lot n°4 », l'entreprise Laurent MADAILLE, pour un montant total du marché de 34 039,40€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, pour les lots n°2, 3, et 4 ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

II. Questions diverses

- a) Aménagement des villages : Installation de rampes

Monsieur le Maire présente au conseillers les devis établis par les entreprises CROS, MAS et RANDON. Ces devis concernent l'installation de rampes aux villages d'Avène, de Truscas, du Coural et de Sadde, ainsi que celle prévue au moulin de la Salesses.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de confier l'installation de rampes à l'entreprise CROS pour un montant total H.T. de 19 580 €, et pour la rampe du moulin de la Salesse les conseillers choisissent l'entreprise RANDON pour un montant de 6 600 € H.T.

b) Création site Internet de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de créer un site internet pour la Commune. Il donne la parole au 1^{er} adjoint, Monsieur BLANC, qui a suivi ce dossier. Il présente les devis des entreprises La Chose Verte, Multi Web et Bureau Meteor.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise Bureau Meteor la création du site internet de la commune pour un montant de 3 400 € H.T. Le montant annuel H.T. pour la maintenance est de 290 €.

c) Application ILLIWAP :

Monsieur BLANC présente l'application ILLIWAP. Cette application, très simple d'utilisation, est gratuite pour les utilisateurs et est téléchargeable sur tous les smartphones. Elle permet à la Mairie de diffuser des informations, des vigilances ou des alertes directement aux citoyens, habitants, touristes et curistes.

Il existe deux versions : « premiers pas » avec des fonctionnalités de base et « premium » avec des fonctionnalités avancées. Monsieur BLANC propose d'adhérer dans un premier temps à la version « premiers pas ». Selon l'engouement des utilisateurs il sera possible de migrer vers la version supérieure.

Le montant de l'abonnement est de 150 € TTC par an et permet de diffuser des informations en illimité à un nombre illimité d'utilisateurs.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'application ILLIWAP.

d) Achat matériel pour les gîtes communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de rénovations des gîtes thermaux vont débuter.

Le gros électroménager, les literies, et les petits meubles ne sont pas compris dans le marché. Le montant TTC de ces achats est estimé à 5 985 € par Madame MASSAL, conseillère municipale responsable des gîtes.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat du matériel.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h.
